

Groupe de travail : « pêche professionnelle / pêche loisir »

Mardi 9 juin 2009 – Salle du conseil – Mairie du Faou

Présents (par ordre alphabétique) : Thierry Canteri (Parc naturel marin d'Iroise), Bruno Claquin (Comité Local des Pêches Maritimes de Douarnenez), Jacques Cornec (Fédération Française de Pêcheurs en Mer), Thierry Guigue (Fédération des Comités Locaux des Pêches Maritimes du Finistère), Philippe Gredat (Parc naturel marin d'Iroise), Marcel Le Gall (Association de Défense et de Valorisation des Iles et du Littoral de la mer d'Iroise) Joel Perrot (Association de Défense et de Valorisation des Iles et du Littoral de la mer d'Iroise).

Excusé : Jean Pierre Carval (Comité Local des Pêches Maritimes du Nord Finistère).

Absent : Représentant de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France.

Objet de la réunion :

- Etablir un diagnostic partagé concernant la gestion de la bande côtière et des stocks côtiers,
- Définir des axes de travail pour le PNMI sur le volet halieutique.

Synthèse des échanges et relevé de décisions

Quotas annuels et repos biologique

- Les quotas de pêche sont donnés annuellement avec une validité du 1 janvier au 31 décembre. Les pêches de début d'année s'effectuent, alors que certaines espèces sont en période de reproduction (en janvier/février) ou que le poisson n'est pas « viandé » (mars). De plus, les conditions du « marché » ne sont pas bonnes et le produit n'est pas valorisé au mieux (exemple en début d'année pour la sardine, pour 800 tonnes pêchées, il y a eu 433 tonnes invendues à Douarnenez).
- Le repos biologique est observé par les ligneurs, et préconisé par certaines fédérations et associations de pêche loisir.
- Les scientifiques ne se sont pas clairement positionnés sur l'intérêt de mettre en place des périodes de repos biologique.

Propositions :

Faire démarrer les quotas en avril pour rationaliser les pêches et mieux valoriser les stocks exploitables (pour les espèces soumises à quotas). Ce message est porté par les organisations professionnelles.

Le Parc pourrait solliciter les scientifiques pour avis sur l'intérêt et conditions de mise en place d'un repos biologique.

Espèce sensible : la dorade rose

- Est revenue, après avoir disparu suite à des pêches excessives.
- La dorade rose est une espèce à forte valeur marchande, intéressante en particulier pour les ligneurs, mais avec de faibles quotas (17 tonnes en 2008, 10 tonnes en 2009).
- les pratiques strictement interdites (exemple : pêche à la bolinche du 24 février 2009 en baie de Douarnenez) doivent être réprimées.
- La concertation et la régulation entre métiers, même au sein des organisations professionnelles sont difficiles.
- La pêche loisir est a priori peu concernée par cette espèce, mais l'ensemble des pratiques professionnelles et de loisir sont à prendre en compte.

Propositions :

Améliorer la connaissance de l'espèce, voir un travail PNMI / IFREMER

La pêche à la bolinche en baie de Douarnenez : des pratiques potentiellement à risque :

- Il est noté une inquiétude commune sur l'évolution de certaines espèces en baie de Douarnenez telles que le bar, raie, sole, maquereau.
- Les pratiques de pêche à la bolinche avec des chutes importantes dans des petits fonds en baie de Douarnenez posent questions sur le nombre de prises accessoires (exemple : juvéniles de soles).
- Il y a besoin d'objectiver les données de ces pratiques par des observations régulières (zones, engins, pratiques).
- Les discussions au sein de la profession sont difficiles car les flottilles sont réparties entre Concarneau et Le Guilvinec (appartenant à la fédération des comités locaux du Finistère ou non).
- Le Parc a proposé, en début d'année, de mettre des observateurs embarqués à bord des bolincheurs et d'intervenir dans la mise en place de balises VMS à bord des bateaux. Cela n'a pas été finalisé à l'heure actuelle.
- La fédération a proposé la mise en place de « gardes jurés » pour des constats lors des débarquements.
- La CCI ne peut effectuer de constats sous criée (n'a pas de mission de contrôles).
- Les bolincheurs ont engagé une démarche de mise en place d'un écolabel MSC

Propositions :

Le Parc demande le soutien des organisations professionnelles pour engager la mise en place des observateurs et balises dans les meilleurs délais.

Préconisation des bonnes pratiques.

Réglementations, sensibilisation et contrôles

- Les contrôles sont la « pierre angulaire » pour une bonne gestion
- Besoin de faire connaître la réglementation pêche loisir
- Absence de taille légale minimum depuis 2008 pour un certain nombre d'espèces

Propositions :

Mise en place d'action de sensibilisation par le PNMI

Préconiser des tailles biologiques pour les espèces sans tailles réglementaires.

Mieux connaître les pratiques « pêche loisir »

- Les pratiques et les prélèvements de pêcheurs de loisir sont actuellement peu connus sur le secteur Iroise, alors que ces activités semblent en augmentation.
- Si il y avait une déclaration de pêche pour la pêche de loisir ; il y aurait le risque que Bruxelles intègre ces quantités déclarées dans les quotas pêche professionnelles pour les espèces soumis à quotas.
- Espèces principales ciblées par les pêcheurs de loisir : Bar, lieu jaune, araignées, homard + maquereau, étrille coque, ormeau

Propositions :

Mise en place par le Parc naturel marin d'une étude pour mieux connaître les pratiques et les prélèvements des pêcheurs de loisir. Une réflexion est actuellement menée pour la mise en place d'une enquête téléphonique afin d'avoir une vision large des pratiques de loisir par les résidents permanents en Finistère. Cette étude pourrait être complétée ultérieurement par un volet touristique, des observations de terrain, ou la mise en place d'un « carnet de pêche » sur la base du volontariat.

Les fédérations et associations de pêche loisir seraient sollicitées.

L'ADVILI souhaite être associée à cette étude, et demande à participer à la définition du contenu du questionnaire.

PG 25 août 2009